

## L'impôt de chagrin

Nicolas Prissette, *Le Journal du Dimanche*, 19 décembre 2010



Qui l'eût cru? Le champion français des profits, Total, ne paie pas d'impôt sur les bénéfices en France. Pas plus que Danone ou Suez Environnement ainsi qu'une poignée d'autres très grandes entreprises (voir tableau). Ces sociétés ne font qu'appliquer le Code des impôts. Elles profitent de plusieurs dispositions clés pour échapper au fisc. Danone, par exemple, déduit la facture de ses emprunts contractés pour acquérir Numico en 2007. Résultat, pas d'impôt sur les bénéfices. Total est au clair avec le Trésor : ses activités françaises (les raffineries) sont en perte. D'autres groupes, dans le rouge l'an dernier comme PSA ou Natixis, n'ont rien eu à verser non plus. Selon notre enquête, une entreprise du CAC 40 sur quatre n'a pas payé d'impôt sur les sociétés (IS) l'an dernier.

Sous le coup de la crise et des allègements fiscaux, le prélèvement du Trésor sur les sociétés s'est effondré à 20 milliards d'euros en 2009 après 49 milliards en 2008. L'enjeu est de taille pour l'Etat car l'IS est sa troisième recette après la TVA et l'impôt sur le revenu. Son évaluation reste le cauchemar des hauts fonctionnaires. « Nous avons utilisé toutes les méthodes de calcul possibles mais l'IS reste très difficile à prévoir », rappelle-t-on à Bercy. La moitié des sociétés du CAC ont accepté de nous livrer le montant qu'elles versent au Trésor. Il correspond rarement au taux de l'impôt (33 %) D'autres n'ont pas souhaité communiquer. « Si elles ne disent rien, c'est qu'elles ne paient pas grand-chose », glisse, amusé, un avocat fiscaliste.

### 3,4 milliards d'euros de niches

Sans frauder, le Code des impôts permet aux entreprises d'éviter le fameux taux d'un tiers, qui est, en affichage, parmi les plus élevés d'Europe. Ces dernières années, les entreprises ont ainsi soustrait au fisc des sommes de plus en plus importantes. Les montants épargnés grâce aux différents régimes fiscaux atteignaient 66,3 milliards d'euros en 2009 contre 18,5 milliards en 2005, selon le dernier rapport du Conseil des prélèvements obligatoires auprès de la Cour des comptes publié en octobre. A cela s'ajoutent les dispositifs ciblés de réduction, les fameuses niches, pour 3,4 milliards d'euros. Résultat : l'impôt sur les sociétés est devenu un « impôt de chagrin » pour le ministre du Budget, François Baroin. Les pertes enregistrées par les entreprises pendant la crise peuvent être déduites des bénéfices ultérieurs sans date limite. Il en va de plusieurs dizaines de milliards d'euros, dûment mentionnés dans les comptes annuels. Autrement dit, Bercy risque d'encaisser au compte-gouttes les recettes de la reprise économique. « Cette année, nous devrions avoir vu juste », souligne-t-on au ministère du Budget où 35 milliards d'euros sont attendus pour 2010.

## L'impôt sur les sociétés du CAC 40

	payés en France	payés à l'étranger	Bénéfices 2009 après impôts
EDF	745	855	4088
Vinci	628	117	1698
Axa	513	1017	4033
GDF Suez (l)	490	1700	5230
Vivendi	408	267	3699
Bouygues	351	136	1456
Alstom	130	255	1205
Air liquide	100	319	1285
Unibail	100*	10,7	-1567
Veolia	69,9	172,3	842
Cap Gemini	46	15	178
Danone	0	424	1521
Essilor	0	108	402
Total (1)	0	7700	8629
Saint-Gobain	0	219	241
Schneider	0	433	894
Suez Environnement (1)	0	129	647
Arcelor Mittal	0	0	52

en millions d'euros

(\*) Equivalent de l'impôt sur les sociétés payé par les actionnaires

Sources : sociétés et rapports annuels, sauf (1) JDD

Non-imposables car en perte : EADS, Natixis, PSA, Alcatel, France Télécom

N'ont pas souhaité répondre : Accor, BNP Paribas, Carrefour, Crédit Agricole, L'Oréal,

Lafarge, LVMH, Michelin, Pernod, PPR, Publicis, Renault, sanofi, Société générale,

Technip, Vallourec, STMicro

### Grandes entreprises, mauvais contribuables?

Comme dans *La peau de chagrin* de Balzac, les parlementaires regrettent aujourd'hui leurs largesses. Ils ont tenté de récupérer quelques centaines de millions en rabaissant le crédit d'impôt recherche. Christine Lagarde s'y est opposée. La mesure est plébiscitée par les sociétés, applaudie par le Medef et avait été votée comme un seul homme par la majorité. Les grandes entreprises sont-elles devenues de mauvais contribuables ? C'est la thèse du Conseil des prélèvements obligatoires dans deux rapports, publiés l'an dernier et cette année. Au bout du compte, les sociétés du CAC 40 paieraient seulement 8 % d'impôt. Le Medef a dénoncé une méthode de calcul peu rigoureuse à ses yeux. « Dans l'idéal, le chantier de la convergence fiscale avec l'Allemagne devrait nous permettre de baisser le taux et d'élargir l'assiette », argumente-t-on au ministère du Budget. Cela n'épuise pas le débat. Dans un récent document, l'organisme patronal a rappelé que les entreprises doivent aussi payer beaucoup d'autres taxes, assises sur la production et non sur le profit. La France détient ainsi le record européen des prélèvements sur les sociétés.

### Le CAC taxé à 8 %, les PME à 22 %

Les avantages fiscaux profitent surtout aux grandes entreprises, comme l'a montré un rapport du Conseil des prélèvements obligatoires. Alors que le taux d'impôt est de 33 %, les sociétés du CAC 40 seraient taxées sur leurs profits à 8 % en moyenne. Pour leur part, les PME céderaient à l'Etat 22 % de leurs bénéfices. Elles sont moins bien armées pour utiliser toutes les subtilités du Code des impôts. Mais elles bénéficient d'un taux réduit, de 15 %, si leur chiffre d'affaires n'excède pas 7,6 millions d'euros

## Des méthodes légales très efficaces

**Le report illimité des pertes.** Les pertes réalisées une année peuvent être déduites des bénéfices imposables réalisés les années suivantes, sans limite dans le temps. Cet avantage permet aux grandes entreprises de réduire leur impôt de 20 % en moyenne.

**L'intégration fiscale.** Les gains et pertes des filiales françaises sont consolidés à la maison mère. Ainsi, un groupe qui compte plusieurs filiales réalisant des bénéfices peut échapper à l'impôt si une autre filiale accuse un déficit plus important. Coût pour le Trésor: 19,5 milliards d'euros.

**La déductibilité des intérêts.** Les intérêts d'emprunt pour investissement sont déductibles des bénéfices. Cette disposition est à l'origine d'abus, appelés « souscapitalisation »: une société bride les fonds propres de ses filiales, contraintes de s'endetter pour fonctionner. Les intérêts sont artificiellement élevés et réduisent l'impôt.

**Le régime fille-mère.** Il permet à une société de déduire les dividendes versés par ses filiales, y compris celles situées à l'étranger. Gain pour l'ensemble des entreprises: 35 milliards d'euros.

**La « niche Copé ».** Cette disposition fiscale revient à exonérer les cessions de participations à long terme. La « niche Copé » représente 8 milliards d'euros par an.

**Le crédit impôt-recherche.** Les sommes affectées à la recherche donnent droit à un crédit d'impôt. Cette disposition a donné lieu à des abus, la définition des dépenses ayant été interprétée de façon très large (marketing, photocopieuses...). Son coût: 4,2 milliards d'euros.